

# LA VIGILANTE



**BIMESTRIEL**  
**NOVEMBRE 2002**  
**N°2**

AFOSOC asbl, Quai du Commerce 48, 1000 Bruxelles • tel : 02 250 37 85 • courriel : [bernard.de.backer@afosoc-vesofo.org](mailto:bernard.de.backer@afosoc-vesofo.org)

Lettre d'information interne des Fonds sociaux. Responsable rédactionnel : B. De Backer. Reproduction autorisée avec mention de la source

**LA VIGILANTE** est une lettre d'information émanant de la cellule études et observations créée, au sein de l'Association des Fonds Sociaux du non marchand (AFOSOC), par les Fonds « Emploi et Formation des Groupes à Risque » francophones.

Son objectif, tel que défini par les partenaires sociaux, est :

- De vous tenir régulièrement informés des travaux effectués par cette cellule :
  - Etudes transversales
  - Etudes spécifiques menées par les différents Fonds
  - Actualités des secteurs
  - Bibliographie et liens vers des documents bruts
  - Informations collectées auprès de diverses sources
- De susciter vos réactions et recueillir des compléments d'information sur les sujets abordés.

Ce second numéro fait suite à une livraison expérimentale - [numéro 0](#) daté de mai 2002 - diffusée uniquement sur support papier (mais disponible en PDF) auprès des membres des comités de gestion des Fonds sociaux, et au [numéro 1](#) de septembre 2002, propagé électroniquement en format PDF. Son contenu n'engage que la responsabilité de son rédacteur.

Les textes [en couleur bleue et soulignés](#) sont des liens externes (site Internet, adresse courriel). Il suffit de cliquer dessus pour accéder à l'adresse référencée - *si du moins votre système informatique le permet*.

Toute réaction (complément d'information, critique négative ou positive, etc.) au contenu de cette lettre est bienvenue. Cliquez sur l'adresse courriel du [rédacteur](#) pour lui envoyer un message.

## AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

- 
- 1. LA DEFORMALISATION de la formation**
  - 2. TRAVAUX en cours et en projet**
  - 3. ACTUALITES des secteurs**
  - 4. VU DE FLANDRE et d'ailleurs**
  - 5. DOCUMENTS et liens**
  - 6. ANNEXES**
- 



---

### 1. La DEFORMALISATION de la formation

---

La VALIDATION DES COMPETENCES professionnelles acquises en dehors des dispositifs d'apprentissage FORMELS (enseignement) est intimement liée à la « déformalisation de la formation ». Cette expression un peu curieuse et qui semble à première vue une contradiction dans les termes (comment peut-on enlever une forme à ce qui est censé « former »?) désigne notamment la multiplication des modalités d'apprentissage extérieures à l'enseignement, ne débouchant pas sur la délivrance d'un titre reconnu par les autorités publiques et produisant des effets de droits (ce que l'on appelle un « diplôme »<sup>1</sup>). Que l'on pense

---

<sup>1</sup> Même si nombre de diplômes délivrés par l'enseignement ne produisent pas d'effets de droits.



aux innombrables modules de formation de plus ou moins courte durée mis en place en dehors ou au sein même des entreprises et des organisations, ainsi qu'aux diverses compétences professionnelles qui peuvent être acquises par l'expérience de travail et de vie.

Les dispositifs d'apprentissage sont ainsi de plus en plus souvent regroupés en trois grandes catégories<sup>2</sup> :

- FORMEL (intentionnel, organisé par l'enseignement et donnant accès à des titres et diplômes) ;
- NON FORMEL (intentionnel, organisé par divers opérateurs de formation marchands ou non marchands et ne délivrant pas de titres reconnus) ;
- INFORMEL (le plus souvent non intentionnel, résultant de l'expérience de travail et de vie).

C'est bien le développement des deux derniers dispositifs, se situant majoritairement à l'extérieur du monde de l'enseignement, qui a suscité progressivement le besoin de valider, d'une manière ou d'une autre, les « compétences buissonnières » que les travailleurs ont pu y développer. Ceci autant pour « récompenser » les efforts de formation accomplis par ceux qui ont moins eu la possibilité de fréquenter le monde de l'enseignement, que pour inciter le recours à ce type de formation et - par la même occasion - évaluer de facto l'efficacité des dispositifs de formation non formels.

On peut même se demander si la mise en place de dispositifs de validation des compétences n'aura pas pour effet (intentionnel ou non) d'*accentuer la déformalisation de la formation* en encourageant le recours aux formations *informelles* et *non formelles*. C'est en tous cas une volonté affichée par la Commission européenne, comme on le verra plus loin.

La déformalisation de la formation semble donc un phénomène majeur aux conséquences multiples. Il paraît dès lors utile de préciser cette notion et de tenter d'en pointer au passage quelques causes profondes, sociétales, économiques et politiques.

### La notion de déformalisation

Commençons par tenter d'en cerner un peu plus clairement le concept. Celui-ci ne désigne pas seulement la montée en puissance de processus d'apprentissage sans délivrance de titres reconnus, mais également des transformations à *l'intérieur même* des dispositifs d'apprentissage – y compris dans l'enseignement dit « formel ». Le champ scolaire n'est en effet pas épargné par la déformalisation, comme certaines études le mettent en évidence<sup>3</sup>.



### **Chaussures en formation**

Dans un sens plus global, un dispositif formel d'apprentissage et d'éducation se caractérise par une série de traits ici rapidement résumés : système « vertical » et hiérarchisé de transmission de savoirs, codification préétablie et relativement rigide du processus d'apprentissage, vocation universelle du dispositif qui est supposé transcender les contextes et situations particuliers.

Inversement, un système « déformalisé » se fonde sur une pédagogie « constructiviste » dans lequel formateur et participants (ou enseignant et étudiants) interagissent pour produire ensemble le cadre et le contenu de l'apprentissage, adapté à la situation singulière des apprenants et à leur contexte de vie et/ou de travail. Il s'agit donc d'un dispositif « horizontal », « démocratique », « interactif » et « situé ». L'exemple idéaltypique en est la formation sur site (comme l'accompagnement d'équipe de travail), où formateur et apprenants développent savoirs et compétences en fonction des situations particulières qui caractérisent leur pratique professionnelle.

Ainsi, au-delà de la tripartition « *formel - non formel - informel* » évoquée plus haut, la déformalisation de la formation est une « mutation » ou un « changement de paradigme » qui touche l'ensemble du monde de l'enseignement et de la formation - même si elle s'incarne plus particulièrement dans des dispositifs *non formels* et *informels*. De la même manière, les nouvelles modalités d'exercice du métier des éducateurs, pour

<sup>2</sup> C'est la typologie utilisée par la Commission européenne, notamment dans son [Memorandum on Lifelong Learning](#) (2000) dont nous ne pouvons que conseiller la lecture.

<sup>3</sup> Voir par exemple M. VERHOEVEN, « Mutations normatives et champ scolaire », in *Les mutations du rapport à la norme*, De Boeck 1997 et C. MAROY, *Le modèle du praticien réflexif à l'épreuve de l'enquête*, Cahier de recherche du Girsef n° 12, 2001.



des raisons historiques, sont associées plus particulièrement au « milieu ouvert », même si elles concernent tout autant les services résidentiels et d'accueil de jour.

### **Extension du domaine de la déformalisation - volonté politique et marchande**

Le lecteur vigilant aura sans doute remarqué que la déformalisation dont nous parlons présente de nombreuses parentés avec certains phénomènes qui affectent la plupart des champs sociaux. Nous venons d'évoquer l'intervention sociale, mais on pourrait tout autant pointer des phénomènes similaires dans l'organisation du travail, le droit<sup>4</sup>, les structures familiales, le champ religieux, etc. Ces mutations transversales résultent notamment des effets d'une extension de la réflexivité de la modernité<sup>5</sup> dans de nombreux secteurs sociaux.

Il en résulte une plasticité croissante de l'univers social (voir les nombreux vocables qui incarnent ce mouvement de fond : flexibilité, ouverture, autonomie, mobilité, dérégulation, désinstitutionnalisation, décentralisation...) dont les formes provisoires - valorisées et voulues comme telles - sont soumises à l'action transformatrice incessante des acteurs sociaux, que celle-ci soit conflictuelle ou coopérative. C'est également cette extension et intensification de la réflexivité qui induit un recours croissant à la formation « tout au long de la vie », nécessitée par le changement permanent qu'elle instille dans le monde social et l'appareil de production.

Dans cette perspective, la déformalisation de la formation et la promotion du « praticien réflexif » est une volonté clairement affichée par diverses instances politiques, nationales, régionales et européennes. Comme le souligne C. MAROY dans une étude du GIRSEF déjà citée<sup>6</sup>, « Face à un contexte éducatif changeant et complexe, l'enseignant doit devenir un *praticien réflexif* capable de s'adapter à toutes les situations d'enseignement (...) L'enseignant ne peut donc plus se contenter de reproduire des routines pédagogiques, des "recettes et règles préétablies et extérieures". Au contraire, il doit être capable de les utiliser ou d'en créer de nouvelles, de manière "auto-réflexive" et "en situation" »<sup>7</sup>. Comme le souligne le même auteur, « la stratégie de réforme de l'institution scolaire [est] largement axée vers une volonté de conversion identitaire des enseignants au modèle du praticien réflexif ».

Au niveau EUROPEEN, le soutien aux modes d'apprentissage non formels et informels est tout à fait explicite, ainsi que le souci d'encourager la déformalisation des dispositifs d'apprentissage formel<sup>8</sup>. Sur ce sujet le [Memorandum on lifelong learning](#) déjà cité (cf. note 2 de la page précédente) est extrêmement instructif. Ce document publié dans la foulée du sommet de Lisbonne de mars 2000 - qui prenait acte de l'entrée de l'UE dans le *Knowledge Age* - développe une série d'arguments et de pistes d'action très claires. Après avoir souligné que l'entrée dans la « société de la connaissance » nécessite un apprentissage tout au long de la vie (une *priorité majeure* pour l'UE), il insiste sur le fait qu'il n'est pas uniquement motivé par des raisons économiques mais également par des raisons sociales et politiques. En d'autres mots, le *lifelong learning* vise à la fois la promotion de la citoyenneté active<sup>9</sup> et celle de l'emploi, celle de la « cohésion sociale » et celle de « l'employabilité » des travailleurs.

Pour ce faire, le Mémoire souligne qu'il est nécessaire de favoriser le *LIFELONG learning* mais également le *LIFEWIDE learning*, de l'étendre non seulement dans le temps mais aussi dans l'espace, de se former « tout le temps » mais aussi « partout »<sup>10</sup>. Dans ce contexte, il considère que les politiques en matière de formation ont été trop longtemps centrées sur les dispositifs formels et qu'il est nécessaire d'encourager l'apprentissage non formel et informel, ainsi que de reconnaître les compétences qui y sont acquises. D'autre part, parmi les six pistes d'action prioritaires qui sont développées, la troisième concerne

<sup>4</sup> Voir J-L GENARD, *Les dérèglements du droit*, Labor, 2000 ; CARTUYVELS, DIGNEFFE et KAMINSKI, « Droit pénal et déformalisation », in *Les mutations du rapport à la norme*, De Boeck 1997

<sup>5</sup> Le fait, selon le sociologue A. GIDDENS, que « tous les aspects des activités sociales doivent être soumis à révision permanente à la lumière des nouvelles informations et connaissances disponibles ».

<sup>6</sup> *Le modèle du praticien réflexif à l'épreuve de l'enquête*, Cahier de recherche du Girsef n° 12, 2001.

<sup>7</sup> Le parallélisme avec le nouveau modèle professionnel des éducateurs est total. Voir notre livre, *Du mur à l'ouvert*, Edition Luc Pire, 2001, plus particulièrement le titre *Professionnalisme réflexif, fatigue et formation continuée* (pp. 122 et suivantes).

<sup>8</sup> Ce double aspect est clairement mis en évidence par une chercheuse slovène, Sabina Mojskerc, dans son [Lifelong learning as a power strategy](#) (intervention en août 2002 dans le cadre d'un atelier Erasmus organisé à Ljubljana).

<sup>9</sup> Comme on l'aura compris, la promotion de la citoyenneté active comme objectif de la formation tout au long de la vie est intimement liée à la complexité et à la plasticité croissante de l'univers social - à la fois comme cause et comme effet.

<sup>10</sup> La déformalisation de la formation est de ce fait intimement liée à sa DECENTRALISATION.



très clairement les innovations à apporter dans les méthodes d'enseignement : les enseignants sont encouragés à se déformaliser, à devenir des « guides », des « médiateurs » et des « conseillers » de leurs apprenants, dans le cadre d'une pédagogie « ouverte et participative ».

Enfin, on peut constater les relations entre ce processus de déformalisation-décentralisation et les projets de marchandisation de « l'industrie éducative » qui s'engouffrent dans cette brèche. Comme le soulignait Willem MILLER (CEMNL)<sup>11</sup>, la marchandisation suppose notamment de « détisser les réseaux centralisés » et « d'obtenir l'accord des Etats pour déléguer à d'autres opérateurs de formation la licence d'opérer par subsidiarité, en ayant autorité sur les programmes, les modules de formation et la certification des compétences acquises ». Sur le même sujet, voir également notre recension (page 9) d'un dossier consacré aux transformations de l'enseignement supérieur (processus de BOLOGNE).

---

## 2. Travaux en cours et en projet

---

### Etudes transversales

#### 1. Problématique de la SUPERVISION

L'étude exploratoire consacrée à la « supervision » et ses nombreux épigones (intervision, coaching, team building, accompagnement d'équipe et de projet...) a été clôturée et remise aux présidents et vice-présidents des Fonds sociaux le 11 juillet 2002. Le document de 27 pages comprend une brève mise en perspective historique et sociologique, une analyse des différentes composantes de l'espace des supervisions, un survol de la fonction et de la formation des superviseurs, ainsi que des risques liés à ce type de pratique (selon les formateurs rencontrés).

En annexe, une trentaine de définitions données par des opérateurs de formation-supervision (qui se recoupent très largement) et une bibliographie. Ce document est [disponible en FORMAT PDF](#).

#### 2. Problématique de la VALIDATION DES COMPETENCES

Cette étude sera clôturée avant la fin de l'année, comme prévu. Elle comportera un bref historique et une mise en perspective dans le contexte des transformations des dispositifs d'apprentissage. Différents systèmes de validation européens seront passés en revue avant d'aborder le projet belge francophone et ses antécédents, ainsi que l'avis du CESRW sur l'avant-projet signé par la Région wallonne, la Communauté française et la COCOF au début de cette année. L'étude se termine par la mise en évidence des enjeux multiples de la validation des compétences. En annexe, quelques textes de référence (dont l'avant-projet accompagné de l'avis critique du CESRW) et une bibliographie détaillée.

#### 3. Construction d'un TABLEAU DE BORD dynamique des trois champs du non marchand

La construction du tableau de bord devrait reprendre son cours à partir de décembre 2002. La structure globale est construite (110 pages actuellement) mais certains secteurs doivent être développés (notamment les divers secteurs composant le champ de l'animation socioculturelle et sportive). Pour rappel, il s'agit d'un fichier hypertexte construit sur base d'un emboîtement hiérarchisé des différentes entités qui composent le non marchand, de type privé associatif et public en Communautés française et germanophone de Belgique (CFGB).

Le non marchand y est divisé en trois CHAMPS distincts : aide sociale, soins de santé et animation socioculturelle et sportive. Chacun des champs est subdivisé en un certain nombre de SECTEURS, comportant eux-mêmes des types de SERVICES identifiés comme tels, éventuellement agréés et subventionnés par les pouvoirs publics. Chaque type de service fait l'objet d'une fiche descriptive comportant plusieurs rubriques (public, missions, textes réglementaires de référence, autorité(s) de tutelle, relations collectives de travail, personnel occupé...). Des liens hypertexte permettent de « remonter » des services vers les autorités de tutelle et leurs compétences dans les champs concernés. Celles-ci font l'objet d'une fiche séparée.

---

<sup>11</sup> In « Démocratie » du 15 octobre 2002.



## Etudes et projets spécifiques

### 1. CP 329 - Fonds social du secteur socioculturel et sportif

- Etude des besoins en formation continuée des groupes à risque dans le secteur socioculturel et sportif. Le projet est toujours dans la phase d'interviews. Les prochaines échéances : fin des interviews mi-janvier 2003 et ensuite première présentation des résultats au Comité de gestion du Fonds, fin février.
- Interfédération des EFT-OISP. Rectificatif. Contrairement à ce que pouvait laisser entendre l'information parue dans le dernier n° de La Vigilante, l'étude sur les besoins en compétences (de quatre catégories de personnel) initiée par l'Interfédération a été suspendue UNIQUEMENT pour des raisons budgétaires. Le financement alloué par le FSE s'est en effet avéré inférieur au montant demandé. Un financement complémentaire a été demandé afin de pouvoir poursuivre l'étude.

### 2. CP 305.2 - Fonds des Milieux d'accueil de l'enfance

- Le projet « Bout'chemin » (accompagnement d'équipes) est mis en place. 34 candidatures ont été reçues et acceptées après examen. Certaines devraient encore rentrer d'ici la fin novembre.

### 3. CP 305.2 - Fonds des Etablissements et services de santé

- Le Fonds subventionne une dizaine de supervisions d'équipes de Centres d'action sociale globale (Bruxelles).

### 4. SCP 319.02 - Fonds social des établissements et services d'éducation et d'hébergement

- Les actions envisagées par le Fonds ISAJH consistent à mettre en œuvre les recommandations faites suite à l'étude dite « OBJECTIF 4 » concernant les compétences et la formation continuée des intervenants sociaux ; et notamment :
  - CREATION D'UN « RESEAU DE REFERENTS A LA FORMATION » DANS LES SERVICES : organisation début 2003 de 5 rencontres régionales.
  - POURSUITE DU SOUTIEN AUX ECHANGES DE TRAVAILLEURS entre services différents dans le secteur de L'AWIPH et extension au secteur de L'AIDE A LA JEUNESSE.
  - TUTORAT : organisation de modules de formation en promotion sociale pour des tuteurs en fonction.
  - RECHERCHE-ACTION SUR LA FONCTION DE SUPERVISEUR avec 2 groupes en formation.

### 5. CP 318.1 – Services d'aides familiales à domicile

- Mise en place d'une enquête visant à établir : 1) la liste des fonctions et leur définition dans le secteur 2) ; l'analyse des besoins, sur base de cette liste de fonctions, des postes à pourvoir au sein des différents services d'aide à domicile de la RW. Cette enquête se fera par interviews, avec l'accord et l'appui des partenaires sociaux du secteur.

### 6. AFOSOC

- Un projet de convention-cadre avec la PROMOTION SOCIALE est en cours de négociation.
- Les partenaires sociaux sont en négociation pour une nouvelle version de la convention avec la Région wallonne et le FOREM.
- Projet EQUAL-ETOILE. Ce projet a pour objectif général de construire un modèle (code de bonnes pratiques) et d'apporter des recommandations pour l'accessibilité de la formation qualifiante au public « le moins employable ».

Les promoteurs de ce projet sont trois opérateurs institutionnels : FOREM, BXL FORMATION et l'IFPME, en partenariat avec des secteurs, dont le non marchand privé-associatif et public. Trois groupes de travail viennent d'être lancés à la demande du Comité d'accompagnement.

- Participation à un projet d'étude : système intégré d'anticipation des tendances sur les marché du travail, dans le cadre d'un projet EQUAL de l'Observatoire Wallon de l'Emploi (OWE).



---

### 3. Actualités des secteurs

---

#### OMC : Inquiétudes du CEF et des partenaires sociaux au sujet de la libération du commerce des services

Le Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF), dans son avis n° 79 relatif à « *La protection de l'enseignement dans le cadre de la libéralisation du commerce des services* », exprime ses inquiétudes au sujet de certains textes émanant de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et plus particulièrement de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services).

Le CEF fait d'abord remarquer que ces traités internationaux ont été négociés de manière peu transparente et souffrent d'un grave déficit de légitimité démocratique. Il souligne ensuite que l'interprétation des textes est complexe, voire incertaine. Ainsi, la notion de « service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental » mérite une clarification urgente afin « d'éviter des situations préjudiciables quasi irréversibles », c'est-à-dire que l'enseignement organisé ou subventionné par les pouvoirs publics ne tombe pas dans le champ d'application de l'AGCS.

Le CEF recommande que toutes les mesures soient prises pour éviter une marchandisation de l'enseignement. Les clarifications doivent être apportées d'urgence afin de soustraire l'enseignement du champ d'application de l'AGCS. Une plus large publicité devrait être donnée aux négociations prévues par l'AGCS sur ces questions. L'avis du CEF peut être téléchargé : [cef - Conseil Education & Formation - Liste des avis](#).

Une inquiétude similaire se manifeste chez les partenaires sociaux du non marchand (CNE – SETCA – UNFENM). Ces derniers ont signé et diffusé un document qui portait cet avertissement :

« Sommes-nous bien conscients des DANGERS que représentent les accords internationaux sur la libéralisation des SERVICES dans les secteurs du NON MARCHAND ? ».

Ils invitent à une soirée d'explication le jeudi 28 novembre de 18h à 20h30 à l'Espace Senghor de la faculté universitaire des sciences agronomiques à Gembloux., avec R-M. JENNAR chercheur à [URFIG](#)<sup>12</sup>.

#### Zéro pointé pour le journal « Le Soir »

Dans son édition du 18 septembre 2002, le grand quotidien bruxellois titrait : « L'ÉTAT VA PACTISER AVEC LE MONDE ASSOCIATIF ». Cet énoncé ronflant était précédé d'un surtitre : « Le ministre Rudy DEMOTTE va soumettre à l'ensemble du secteur un "instrument juridique et politique" ». Diable ! Le ministre a-t-il l'ensemble du monde associatif francophone dans ses compétences ? A y voir de plus près - et notamment à lire le contenu d'un tableau titré de manière une fois de plus erronée « Le monde associatif en Communauté française » -, on se rend compte qu'il ne s'agit pas de « l'Etat » mais de la « Communauté française », pas de « l'ensemble du secteur associatif »<sup>13</sup> mais bien du secteur socioculturel, pas de « pactiser » mais bien de proposer un pacte, etc.

Mais la mauvaise information propagée par « Le Soir » ne s'arrête pas en si bon chemin. Sous la rubrique « Réactions » au projet du ministre, le journaliste titre : « Le travail social est trop souvent étatisé ». Cette phrase étant placée entre guillemets, on suppose qu'il s'agit d'une citation d'une des personnes appelées à réagir au projet du ministre. Même pas ! La citation exacte (d'Omer ARRIJS) est : « Le travail non marchand est étatisé, morcelé, éclaté ». On laissera à l'auteur de la citation la responsabilité de ses propos (dont il n'est pas certain qu'ils aient été rapportés correctement), mais on ne peut qu'être abasourdi par l'absence totale de rigueur du journaliste. Il n'est en effet pas question de « travail social » ni de « trop souvent » dans la citation d'O. ARRIJS.

La fantaisie du journaliste vient ici se surajouter à sa méconnaissance du secteur d'activité dont il est censé informer son lectorat.

Moralité : pour être bien informé, cher lecteur, il vaut mieux lire « La Vigilante » que « Le Soir »...

---

<sup>12</sup> Unité de Recherche, de Formation et d'Information sur la Globalisation. Il s'agit d'une « petite structure informelle » où travaillent trois chercheurs : Raoul Marc JENNAR (Bruxelles), Jamila EL IDRISI (Paris) et Vincent LEGRAND (Genève).

<sup>13</sup> Qui recouvre en fait tout le secteur non marchand associatif (hôpitaux, écoles, institutions et services divers)...



---

#### 4. Vu de Flandre et d'ailleurs

---



### Flandre

#### Nez fédéral dans affaires flamandes ?

M Roger BLANPAIN, professeur à la KUL et spécialiste du droit du travail, a publié dans « De Standaard » du 10 octobre 2002 un article qui fit quelques remous. Sous le titre « *Federale neus in Vlaamse zaken* », l'auteur s'interroge sur la légitimité du niveau de décision en matière d'affectation de l'argent versé par les entreprises flamandes dans les fonds sectoriels de formation.

Les matières relatives à la formation, « *d'une importance capitale dans la société de l'information et de la connaissance* », relèvent en effet de la compétence des régions. Or ce sont les conventions collectives de travail, négociées au niveau fédéral par les partenaires sociaux, qui invitent les entreprises à verser des sommes importantes dans les fonds sociaux et c'est le niveau fédéral qui donne par arrêté force légale à ces conventions – alors même que le niveau fédéral n'est plus compétent dans le domaine de la formation professionnelle depuis la loi spéciale d'août 1980.

La question n'est évidemment pas seulement juridique, mais concerne d'importants secteurs de la politique de formation qui échappent ainsi à la Flandre. Ceci, selon l'auteur, mine considérablement la possibilité donnée à la Flandre de diriger elle-même sa propre politique dans le champ de la formation professionnelle. De plus, ajoute M BLANPAIN, ces procédures empêchent de contrôler les flux financiers concernés avec plus de transparence. Ces fonds, les moyens dont ils disposent ainsi que leur affectation sont selon M BLANPAIN « *un des secrets les mieux gardés du Royaume* » et « *même le Parlement n'a pas de droit de regard sur les moyens financiers de ces fonds* ». Et c'est peut-être (toujours selon l'auteur) pour éloigner les curieux que les partenaires sociaux fédéraux maintiennent le navire flamand à distance...

L'intervention de M BLANPAIN dans « De Standaard » est bien sûr à mettre en rapport avec l'avant-projet d'accord intergouvernemental relatif à la régionalisation des conventions collectives de travail en matière de formation professionnelle (voir plus bas, le projet du ministre LANDUYT et ses suites), dont l'interprétation ne fait pas l'unanimité entre les niveaux fédéraux (Laurette ONKELINX) et régionaux (Renaat LANDUYT et Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE).

#### CCT flamandes en matière de formation professionnelle ?

Le ministre LANDUYT avait cette année déposé un projet de décret relatif à la promulgation par la Flandre de CCT qui concernent des matières pour lesquelles elle est compétente : essentiellement la formation professionnelle et la garde des enfants.

Le Conseil d'Etat a donné au mois d'avril 2002 un avis positif sur le projet de M LANDUYT, dans la mesure où les arrêtés qui promulguent les CCT ont le même statut que les autres et doivent de la même manière respecter la répartition des compétences : « Seules les Régions et les Communautés sont compétentes pour donner force obligatoire aux conventions collectives de travail qui touchent leurs matières » concluait l'avis du Conseil d'Etat.

Le Conseil national du travail (CNT) avait ensuite pris une position opposée à celle du Conseil d'Etat, arguant du fait que pour qu'une entité fédérée puisse donner force obligatoire à une CCT, il est nécessaire d'amender la loi spéciale de 1988 définissant les compétences régionales et communautaires...

Dans la foulée d'une rencontre entre partenaires sociaux et les divers ministres de l'emploi, une décision politique fut prise qui déboucha sur un avant-projet d'accord de coopération signé le 20 septembre 2002. Las ! Cet avant-projet fit aussitôt l'objet d'interprétations divergentes entre le niveau fédéral et régional...

#### Validation des compétences

Dans la foulée de décisions antérieures, un groupe de pilotage relatif à la validation des compétences (*Interface Stuurgroep Erkenning Verworven Competenties*) a reçu pour mission de lancer un appel à projets-pilotes concernant la validation des compétences dans (ou par ?) l'enseignement. Le gouvernement flamand



délimite cinq zones de projets comme prioritaires : le secteur des soins privé et public, la formation des enseignants et l'accès à la profession, la formation à la citoyenneté (*inburgering*), le secteur touristique et les personnes ayant des difficultés de lecture et d'écriture (*laaggeletterden*).

#### Faciliter le tourisme des personnes handicapées

Sur proposition du ministre LANDUYT (dans le cadre de ses compétences relatives au tourisme) le gouvernement flamand a approuvé le projet de décret « Tourisme pour tous », comportant un volet relatif aux personnes handicapées.

Les personnes handicapées éprouvent souvent des difficultés pour trouver une formule de voyage et de logement à leur mesure. Le gouvernement flamand a par conséquent pris la décision de stimuler les initiatives qui améliorent l'accessibilité des personnes handicapées dans ce domaine. C'est ainsi que l'été dernier un dispositif de primes aux hôteliers a été approuvé. Les établissements hôteliers peuvent ainsi bénéficier d'une prime couvrant au maximum 30% de leurs frais d'aménagement (avec un plafond de 56.000 euros). Une seconde initiative concerne la mise sur pied d'un « Point d'information voyages accessibles » pour les personnes handicapées (notamment les handicapés moteurs, sensoriels ou personnes souffrant d'allergie ou d'asthme).

#### Sexualité holebi

Non, il ne s'agit pas d'une extension des compétences de la Flandre au territoire du « Seigneur des Anneaux »<sup>14</sup>, mais bien de la sexualité des homosexuels, lesbiennes et bisexuels (ho-le-bi). La ministre VANDERPOORTEN a présenté à la presse la vidéo « Sam et Lisa », réalisée à sa demande par l'asbl « *De Holebifabriek* ».

Cette vidéo éducative est destinée aux écoles de l'enseignement secondaire et vise à faciliter la discussion et la « normalisation » de la sexualité holebi. La vidéo est accompagnée d'un dossier pédagogique à l'intention des enseignants. La version finale du document est testée auprès de 500 élèves de l'enseignement secondaire.



### France

#### Le « bateau ivre » de l'aide sociale à l'enfance ?

Dans un reportage peu amène<sup>15</sup>, le quotidien « Le Monde » dresse un tableau sombre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) au pays de Voltaire. Le parcours souvent chaotique des 150.000 enfants placés sur décision administrative ou judiciaire est illustré par plusieurs témoignages d'origines diverses : anciens enfants placés, travailleurs sociaux, fonctionnaires de l'ASE, inspecteurs de l'administration, directeurs d'institutions, militants d'associations... Outre les nombreux « déplacements » dont sont victimes les enfants « placés » - en foyers, familles d'accueil, institutions diverses – pour des motifs parfois effarants (enfants placés parce que maltraités dans leur famille et déplacés parce qu'à nouveau maltraités dans leur famille d'accueil...), c'est le fonctionnement de l'ensemble du dispositif qui est mis en cause.

« Ce système énorme, qui draine, à l'échelle des départements, un budget annuel de 4,5 milliards d'euros "n'est ni vraiment piloté ni réellement évalué", avaient jugé, en juin 2000, le chef de l'inspection générale des affaires sociales, Pierre NAVES, et le chef de l'inspection générale des services judiciaires, Bruno CATHALA, dans leur rapport sur "Les accueils provisoires et les placements d'enfants et d'adolescents". Certains fonctionnaires parlent même en coulisse d'un « bateau ivre, protégé par les nuages du secret professionnel ».

Ce sont notamment les placements en famille qui posent problème, pour des raisons qui tiennent à la fois au manque de familles d'accueil et à la déficience du suivi des enfants placés et de l'accompagnement des familles. Plus globalement, c'est le manque de relations avec les parents - une fois l'enfant placé - qui est dénoncé. Alain GREVOT, auteur d'un « Voyage en protection de l'enfance, une comparaison européenne » (Vaucresson), cite en contre-exemple les pays anglo-saxons, les Pays-Bas et... la Belgique.

<sup>14</sup> Certains habitants de l'univers imaginaire inventé par l'auteur (Tolkien) se nomment des « Hobbits ».

<sup>15</sup> *Le parcours chaotique des enfants placés*, in « Le Monde » du samedi 26 octobre 2002.





---

## 5. Documents, bibliographie et liens vers la Toile

---

### [Documents papier \(livres, revues, rapports de recherche\)](#)

[LE METIER DE COACH](#), François DÉLIVRÉ, 442 pages, Editions d'Organisation, Paris 2002

---

Ouvrage de référence cité par de nombreux organismes de coaching, le livre du polytechnicien François DÉLIVRÉ présente les différentes facettes du métier. Après avoir tenté de préciser la notion et élaboré une typologie des différentes formes de coaching, l'auteur consacre près de la moitié de son livre à détailler les « sept fondamentaux du coaching » :

1. Analyse de la demande ;
2. Contrat ;
3. Diagnostic ;
4. Cadre de référence ;
5. Processus, contenu et sens ;
6. Changements et deuils ;
7. Transfert et autonomie.

Il détaille ensuite les quatre formes de coaching qui ressortent de sa typologie, construite sur un axe qui va du niveau de l'individu à celui de la structure, en passant par le niveau interindividuel et celui du groupe. Il s'agit donc d'un continuum allant du plus *individuel et personnel* au plus *collectif et impersonnel*. On peut y retrouver cette tension entre le niveau clinique et le niveau institutionnel que nous avons mise en évidence dans notre étude sur la [supervision](#). François DÉLIVRÉ analyse ces différentes formes de coaching : « *coaching centré sur la personne* », « *coaching centré sur la relation* », « *coaching de managers* » et « *coaching de dirigeants* ». On remarquera que le niveau proprement institutionnel ne concerne, au niveau du coaching, que les dirigeants des entreprises (il ne s'agit ici en effet que de travail individuel).

Enfin, last but not least, le livre de François DÉLIVRÉ se conclut par le « *coaching des coachs* ». Ce chapitre se termine par quelques notations intéressantes sur la « santé psychologique d'un coach », ce qui conduit inévitablement l'auteur à se poser des questions sur la santé psychique en général...

En deçà (ou au-delà, comme on voudra) des compétences techniques du coach, ce qui compte c'est sa « lumière intérieure de justesse et de vérité » (sic). Pour se maintenir à ce niveau, il n'y a plus qu'à faire appel au SUPER-COACH lui-même - ce que fait François DÉLIVRÉ en citant Jeanne D'ARC : « Si je n'y suis, Dieu m'y mette ; si j'y suis, Dieu m'y garde ! ».

[ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : LA FILIERE EUROPEENNE](#), Dossier de la Revue Nouvelle<sup>16</sup>, septembre 2002

---

Six auteurs ont participé à ce dossier particulièrement instructif à l'heure de la DECLARATION DE BOLOGNE, du LIFELONG LEARNING et de LA LIBERALISATION DES SERVICES dans le cadre des négociations de l'OMC. Pour rappel (ou pour information), la déclaration de Bologne de juin 1999 se situe dans un processus qui vise à harmoniser les cursus de l'enseignement supérieur (universitaire et non universitaire) au sein de l'Union européenne. Elle énonce six objectifs :

1. Adoption d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables ;
2. Adoption d'un système fondé sur deux cycles principaux (premier cycle professionnel de trois ans débouchant sur le titre de « bachelier » et deuxième cycle de deux ans sur celui de « mastère ») ;
3. Etablissement d'un système de crédits pour favoriser la reconnaissance des périodes d'études à l'étranger et la *validation des acquis professionnels* (nous soulignons) ;
4. Promotion de la mobilité ;
5. Promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité ;
6. Promotion de la dimension européenne de l'enseignement supérieur.

---

<sup>16</sup> Si l'auteur de La Vigilante fait souvent référence à la Revue Nouvelle, c'est qu'il y est abonné à ses frais... Au cas où des lecteurs souhaiteraient qu'il fasse part de dossiers et d'articles en rapport avec l'objet de cette rubrique et paru dans d'autres revues, ils peuvent les lui transmettre ... ou lui offrir un abonnement.



Le grand intérêt de ce dossier de la Revue Nouvelle est de faire le point sur cette problématique à travers des éclairages complémentaires et – heureusement – pas toujours en accord sur le diagnostic.

Le premier article de Marc ROMAINVILLE (FUNDP à Namur) compare très utilement les structures de l'enseignement supérieur dans les différents pays européens avant de retracer les quatre grandes étapes d'une « harmonisation annoncée », dont la déclaration de Bologne n'est qu'un jalon. Mi-figue, mi-raisin, l'auteur tient à tordre le cou à quelques « canards » (notamment la confusion entre un rapport établi par une commission française présidée par Jacques ATALI et la déclaration de la Sorbonne de mai 1998) et autres « épouvantails » (la Commission européenne perçue comme source de contrainte et de décision lointaine sur laquelle nous n'aurions aucune prise).

Le second papier (Jean-Emile CHARLIER, FUCAM à Mons) est nettement plus critique, l'auteur comparant « Bologne » à « un mat de cognac dans un brouillard épais ». Il dénonce le caractère vague des objectifs fixés par la déclaration, le rôle plus ou moins obscur de techniciens qui auraient agi en coulisses pour rédiger le document et subodore « des buts secondaires moins avouables » qui peuvent s'y lire en filigrane.

Notamment :

- 1) La privatisation éventuelle des « master » ou leur financement accru par le marché ;
- 2) Le caractère flou des notions de « responsabilité publique » et de « bien public » en matière d'enseignement ;
- 3) Le brouillage croissant des frontières entre les secteurs éducatifs publics et privés (marchands), notamment par le biais des dispositifs privés de certification, qui opacifie les structures de décision ;
- 4) Les conséquences de la mise en œuvre des principes du *Lifelong Learning* qui vont encore accroître l'opacité et la complexité du système (validation des compétences, modularisation, décentralisation, déformalisation) ;
- 5) La concurrence accrue du « marché de la formation ».

Enfin, l'auteur souligne l'objectif *bolognais* « d'établir des connivences culturelles avec les viviers de compétences pointues qui peuvent se développer dans le Sud » afin d'en « attirer les éléments les plus brillants », le tout dans le contexte concurrentiel d'une force d'attraction de plus en plus massive des universités américaines.

Le troisième texte de Frédéric MOENS (FUCAM) détaille les métamorphoses de l'enseignement supérieur en Belgique, en utilisant la belle allégorie « du cloisonnement au paysager ». Le champ de l'enseignement supérieur est au départ une marqueterie très cloisonnée en Belgique, les principales lignes de partage étant celle qui sépare les hautes écoles des universités et celle qui distingue les différents piliers entre eux.

Le processus de Bologne vient bousculer quelque peu cette sédimentation. Les universités se rapprochent dans un premier temps, notamment pour se défendre d'une concurrence des hautes écoles (qui pourront également également délivrer le titre de « bachelier »<sup>17</sup> après trois années d'études) et « garder la haute main sur l'accès au second cycle » (maîtrise). Mais dans un second, des regroupements régionaux et/ou pilarisés entre hautes écoles et universités voient le jour, à la suite de l'initiative prise par l'ULB et 5 hautes écoles bruxelloises : le POLE UNIVERSITAIRE EUROPEEN DE BRUXELLES-WALLONIE. Viennent s'y ajouter rapidement, le RHESU (Réseau hainuyer d'enseignement supérieur et universitaire), le POLE MOSAN (24 institutions autour de l'université de Liège) et L'ASSOCIATION (4 universités catholiques, la Faculté polytechnique de Mons, 12 hautes écoles, 6 écoles d'art, 2 écoles d'architecture et 14 écoles de promotion sociale : pas moins de 60.000 étudiants). Certains de ces « pôles » sont pluralistes, d'autres pilarisés. Pour corser le tout, quelques institutions sont dans deux pôles à la fois !

Ce dossier se conclut par un entretien avec Majo HANSOTTE (interviewée en qualité d'ancienne conseillère de l'Institut Destrée) sur le thème de l'évaluation externe de l'enseignement supérieur. Cette évaluation externe par les citoyens, qui semble un véritable tabou, lui paraît nécessaire, tant la situation actuelle serait « incohérente, voire chaotique ». Elle développe son argumentation à partir de l'enseignement pédagogique. Majo HANSOTTE y constate des disparités de formations entre les instituteurs-régents et les licenciés, alors que les premiers sont souvent « confrontés à des situations complexes et dures ». De ce point de vue, les réformes prônées par Bologne pourraient constituer « une réelle opportunité ».

---

<sup>17</sup> On distinguerait ainsi les bacheliers « employables » (universités) des bacheliers « professionnels » (hautes écoles).



Liens internet (avec l'aimable collaboration de Paulette GERBEHAYE)

Pour s'y retrouver dans LA JUNGLE DU WEB, les portails sont d'une utilité primordiale. Leur principe est de présenter des centaines de liens Internet de manière organisée et structurée. Outre les généralistes, il existe de plus en plus de portails spécialisés.

Ce ne semble malheureusement pas vraiment être le cas dans le champ de l'action SOCIO-CULTURELLE ET SPORTIVE où les véritables portails à destination des professionnels sont - à notre connaissance - peu nombreux en Communauté française de Belgique. Ceci sans doute à cause de l'extrême diversité des domaines d'activités balayés.

Nous avons par conséquent choisi de référencer - liste évidemment NON EXHAUSTIVE - quelques sites belges francophones, en commençant par les sites publics. La plupart de ces sites proposent de nombreux liens. N'hésitez pas à nous communiquer les adresses de sites que vous jugez utiles et importants. Nous les publierons dans le prochain n° de La Vigilante.

*Services publics de l'administration de la CF* : <http://www.cfwb.be/portail/default.asp>

*Portail de la COCOF relatif au secteur socioculturel et sportif* : <http://www.cocof.be/socioculturel/>

ANIMATION ET DIFFUSION CULTURELLE

*Les centres culturels de la CFB* : <http://www.centresculturels.be/>

*Fédération Pluraliste des Centres d'Expression et de Créativité* : <http://users.swing.be/fpcec/>

*Centre bruxellois d'action interculturelle (Belgique)* : <http://www.cbai.be/index.html>

EDUCATION PERMANENTE

*Service de l'éducation permanente de la CF* : <http://www.educperm.cfwb.be/educperm/educperm.asp>

*Centre socialiste d'éducation permanente (CESEP)* : <http://www.cesep.be/>

*Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente* : <http://www.ligue-enseignement.be/>

*Centres d'Entraînement aux Méthodes de l'Education Active* : <http://www.cemea.be/>

*Ligue des familles* : <http://www.liguedesfamilles.be/>

*CASI-UO : Centre d'Action Sociale Italien Université Ouvrière* : <http://www.casi-uo.be/>

*Vie féminine* : <http://www.moc.be/VF/VF1.html>

*Lire et écrire* : <http://www.lire-et-ecrire.be/>

ORGANISATION DE JEUNESSE ET CENTRES DE JEUNES

*Conseil de la jeunesse (CJF et CRIJ)* : <http://www.cjef.be/>

*Confédération des organisations de jeunesse* : <http://www.coj.be> (nombreux liens d'OJ membres de la COJ)

*Service d'étude et d'information sur les études et les professions (SIEP)* : <http://www.siep.be>

INSERTION PROFESSIONNELLE

*Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle* : <http://www.febisp.be/> (nombreux liens bruxellois)

*Econosoc. Le carrefour de l'économie sociale* : <http://www.econosoc.org/>

ANIMATION SPORTIVE

*Adeps* : <http://www2.adeps.cfwb.be/index.asp> (nombreux liens vers les fédérations sportives)

PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

*Inter-environnement Wallonie* : <http://www.iewonline.be/> (liens vers comités et associations)

*Inter-environnement Bruxelles* : <http://www.ieb.be/> (idem)